L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI, 10 AOUT 1888.

OFFICIEL.

Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane.

Session Régulière de 1888.

No 87.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 6 de la loi approuvée le 8 mars 1869, et pour charger le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane de la surveillance de l'inspection de tous les bestiaux destinés à être abattus aux abattoirs de la "Crescent City Live Stock Landing and Slaughter-house Company" et dans tous les autres abattoirs qui fonctionnent ou pourront plus tard être établis pour fournir de la viande à la ville de la Nouvelle Orléans.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 6 de la loi 118 de 1869, approuvée le 8 mars 1869, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants: Le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane nommera une personne compétente qui aura tous les pouvoirs nécessaires, sous la surveillance du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, pour inspecter les bestiaux destinés à être abattus aux abattoirs de la "Crescent City Live Stock Landing and Slaughter House Company", et dans tous les autres abattoirs existant en ce moment ou qui pourront être plus tard établis dans l'Etat; pour examiner, en vertu des réglements du dit Bureau de santé, tous les bestiaux destinés à être abattus, afin de s'assurer s'ils sont sains et propres à l'alimentation publique. Ils fourniront aux propriétaires des animaux ainsi examinés un certificat à cet effet, et aucun animal ne pourra être tué aux abattoirs sans ce certificat. Il est bien entendu qu'aucun certificat ne sera livré pour l'abattage d'une vache pleine ou de chèvres ou d'autres animaux dans la même condition. Il sera du devoir de l'inspecteur, en outre des obligations auxquelles il est déjà tenu, d'exiger que les abattoirs soient tenus dans un parfait état de propreté, afin de ne pas nuire à la santé publique, de faire mettre rigoureusement à exécution les réglements sanitaires du Bureau de Santé, ainsi que toutes les autres lois et ordonnances relatives à l'hygiène, et s'il ne remplit pas ce devoir, il pourra être destitué à la demande de vingt cinq citoyens, propriétaires, qui s'adresseront dans ce but au gouverneur, et quand on se sera assuré que la plainte de ces derniers est fondée, le propriétaire des bestiaux inspectés paiera à l'inspecteur 10 cts par bœuf, veau d'un an et vache, et 5 cts par veau naissant, mouton ou cochon. L'inspecteur gardera, pour ses services, un tiers de ces honoraires et versera les deux autres tiers entre les mains du trésorier de l'Hôpital de Charité de la Nouvelle Orléans. Il est bien entendu que l'inspecteur paiera lui-même sur son tiers tous les frais d'inspection. Il fournira à l'Etat un cautionnement de $5,000, avec de bons répondants soumis à l'acceptation du gouverneur de l'Etat de la Louisiane, pour assurer le fidèle accomplissement de ses devoirs. Il sera passible d'une amende de $50 chaque fois qu'il aura manqué de les remplir. Il nommera autant de députés qu'il jugera nécessaire.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GERBLIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 88.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 2519 des Statuts Révisés.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 2519 des Statuts Revisés de l'Etat de la Louisiane, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants:

"Désormais, aucun recorder, shérif, notaire, dans l'Etat, ni aucune autre personne autorisée à transférer des biens immeubles par acte public, de vendeur à acheteur, ne pourra passer un acte de vente, de transfert ou d'échange d'un immeuble quelconque, à moins que les taxes d'Etat, de paroisse ou de municipalité, dues sur l'immeuble pendant les trois années précédentes, au moment de la rédaction de l'acte, n'aient été payées, et que la preuve du dit paiement ne ressorte du reçu ou du certificat dudit collecteur de taxes."

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GERBLIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 89.] LOI

Ordonnant aux assesseurs de l'Etat, dans leurs paroisses respectives, de préparer une liste, par wards, de toutes les personnes sujettes au paiement d'une taxe de capitation, et de la fournir aux Bureaux des écoles de leurs paroisses respectives, vers le 1er samedi d'octobre; ordonnant au shérif et au collecteur de taxes de fournir tous les ans, aux dits Bureaux d'école, le 1er samedi de février, un relevé, par wards, basé sur la liste précédente, de tout ce qui est dû pour taxes de capitation, avec indication des personnes qui l'ont acquittée et de celles qui sont en défaut, et, dans le cas de ces dernières, de faire savoir pourquoi chacune d'elles n'a pas payé la dite taxe de capitation.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, que les assesseurs de taxes, dans tout l'Etat, sont requis de fournir annuellement, vers le 1er samedi d'octobre, aux Bureaux d'écoles de leurs paroisses respectives, une liste complète, et par wards, de toutes les personnes soumises au paiement d'une taxe de capitation dans leurs paroisses respectives. Si un assesseur néglige de remplir ce devoir imposé par la loi, il y aura lieu à destitution; il sera en outre passible d'une amende de $250 au profit des écoles publiques de la paroisse où réside le fonctionnaire en défaut et dont il est l'assesseur. Dans la ville de la Nlle Orléans, le Bureau des assesseurs agira ainsi que le commande la présente loi, et s'il ne le fait il pourra être destitué et frappé de la pénalité ci-dessus.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que les shérifs et collecteurs de taxes, dans leurs paroisses respectives, adresseront le 1er samedi de février de chaque année, aux bureaux d'écoles de leurs paroisses respectives, une liste, par wards, basée sur la précédente, indiquant toutes les personnes qui ont acquitté la taxe de capitation et toutes celles qui ne l'ont pas payée, et ils donneront par écrit et sous serment les raisons pour lesquelles, dans chaque cas de non paiement de la taxe de capitation, ils ne l'auront pas fait payer.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Que si les dits shérifs et collecteurs de taxes n'expliquent pas pourquoi la dite taxe de capitation n'a pas été perçue, ils en seront responsables et devront l'acquitter eux-mêmes, leur cautionnement officiel et celui de leurs co-signatures répondant pour le dit paiement.

Sec. 4.—Il est de plus décrété, etc., Que le shérif peut être forcé de venir déclarer devant le juge de district, en chambre, après trois jours de signification préalable, pourquoi la taxe de capitation n'a pas été perçue.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GERBLIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 90.] LOI

Pour amender et décréter à nouveau la section 7 de la loi No 87 de l'Assemblée Générale de 1880, intitulée Loi pour établir dans la ville de la Nouvelle-Orléans une Université pour l'instruction des personnes de couleur; pour pourvoir à son administration et autoriser le Conseil de Direction à conférer des honneurs et des degrés littéraires.

Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que la section 7 de la loi No 87 de la session législative de l'année 1880, est amendée et décrétée à nouveau dans les termes suivants:

Il sera établi par ledit Conseil d'Administration une faculté d'arts et de belles-lettres, apte à enseigner toutes les branches d'une éducation libérale, et, avec le concours dudit Conseil d'Administration, à conférer des grades aux étudiants qui en sont dignes, ainsi que tous les degrés universitaires connus dans les universités et collèges d'Europe et d'Amérique.

Le conseil d'administration pourra aussi créer une faculté de droit et de médecine. La faculté de droit se composera de trois professeurs ou plus, capables, qui feront un cours de droit civil, international, constitutionnel, commercial et municipal, accompagné de l'enseignement de la procédure. La faculté de médecine se composera de trois professeurs au moins.

Ces professeurs seront nommés par le conseil d'administration et choisis dans le corps des médecins exerçant leur profession dans cet Etat. Le degré de docteur en droit ou en médecine qu'ils confèreront, autorisera l'étudiant qui l'aura reçu à exercer le droit, la médecine ou la chirurgie dans cet Etat.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GERBLIN,
Assistant-Secrétaire d'Etat.

No 91.] LOI

Pour autoriser le maire et les membres du Conseil de la ville de Baton-Rouge à affermer certains terrains à la Compagnie des Water Works de Baton-Rouge.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, avis en ayant été donné conformément à l'article 48 de la Constitution, Que le maire et le Conseil de ville de Baton-Rouge sont autorisés à affermer à la Compagnie des Water Works de Baton-Rouge, à telles conditions qu'ils jugeront convenables, telle partie de la rue abandonnée en face du terrain où est située l'usine de la dite compagnie, qui sera nécessaire pour la construction d'une tour (Water tower).

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente ou incompatible avec elle, est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GERBLIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 92.] LOI

Créant un bureau de commissaires pour égaliser les assessements de lignes de chemins de fer, de téléphone et de télégraphe passant à travers les différentes paroisses de l'Etat.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les jurys de police de toutes les paroisses de l'Etat sont requis de désigner un de leurs membres ou un contribuable quelconque de leurs paroisses respectives, pour former ensemble un bureau d'assessement dont le but est de réglementer l'assessement des lignes de chemins de fer, de télégraphe et de téléphone passant dans la paroisse que chaque personne ainsi désignée représente, ou la traversant.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que les personnes désignées comme ci-dessus se réuniront sur un point quelconque convenable de la ligne de chemin de fer, de télégraphe ou de téléphone qui doit être assessée, ce point devant être désigné par l'auditeur des comptes publics, et s'organiseront en élisant parmi elles un président et un secrétaire. Elles procéderont ensuite à une estimation uniforme des chemins de fer, des lignes de télégraphe et de téléphone traversant les paroisses qu'elles représentent. Cet assessement sera communiqué aux assesseurs des différentes paroisses qui le placeront dans leurs tableaux et qui, deviendra définitif, à moins qu'il ne soit modifié ou réduit à la suite d'un procès pour réduction d'estimation, ainsi que l'établit la loi. Il est bien entendu que le procès dont il s'agit devra être institué dans la paroisse où est domicilié le président du Bureau.

Sec. 3.—Il est de plus décrété, etc., Qu'en choisissant le temps et le lieu où la réunion du Bureau aura lieu, l'auditeur prendra les arrangements nécessaires pour qu'un commissaire puisse s'occuper de tous les chemins et de toutes les lignes traversant sa paroisse. Il sera donné avis de tel temps et de tel lieu pour la réunion, qui permettent de placer les estimations ainsi faites sur les tableaux d'assessement de chaque paroisse, vers le 31 mai de chaque année. La rémunération desdits commissaires sera de trois dollars par jour pour chaque jour qu'ils seront activement employés; il leur sera également payé un montant pour frais de voyage, aller et retour, qui sera pris de la caisse générale de la paroisse qu'ils représentent respectivement.

Sec. 4.—Il est de plus décrété etc., Que cette loi sera mise à exécution dès qu'elle aura été votée; toute loi ou partie de loi incompatible avec la présente est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GERBLIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

No 93.] LOI

Enjoignant aux entrepreneurs de transport d'acquitter, sur le lieu de livraison, les frais pour tout le fret qu'ils auront négligé ou refusé de livrer, ou pour tout dommage causé par leur négligence, pour tout dommage aussi causé au fret en transit; accordant aux cours, sur le lieu de livraison, ou aux cours où se trouve le domicile de l'entrepreneur de transport, juridiction entière, au choix de la partie instituant le procès, dans toutes les affaires pour recouvrement du fret que les dits entrepreneurs auront refusé ou négligé de livrer, ou pour tout dommage occasionné par ce refus ou cette négligence, ou pour tout dommage causé au fret en transit.

Section 1.—Il est décrété par l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane, Que les bateaux à vapeur, chemins de fer, et toutes autres entreprises de transport public, faisant des affaires dans cet Etat, sont requis de payer, au lieu de livraison, pour tout le fret qu'ils auront refusé ou négligé de livrer, et pour toute surcharge en sus du taux de fret indiqué dans le connaissement, à l'exception du fret reçu dans des wagons scellés de chemins de fer situés hors de cet Etat. Ils pourront être poursuivis soit devant les tribunaux, au lieu de livraison, ou dans les cours du domicile des dits entrepreneurs de transport public, au gré de la partie instituant le procès pour recouvrement de tout fret qu'on aura refusé ou négligé de livrer, ou pour tout dommage résultant de ce refus ou de cette négligence, ou pour tout dommage causé au fret en transit. Il est bien entendu qu'il ne sera pas institué de procès avant l'expiration de trente jours après la demande, et qu'il ne sera fait aucune réclamation pour fret non positivement livré.

Sec. 2.—Il est de plus décrété, etc., Que toute loi ou partie de loi contraire à la présente est et demeure rappelée.

S. P. HENRY,
Speaker de la Chambre des Représentants.

JAMES JEFFRIES,
Lieutenant-Gouverneur et Président du Sénat.

Approuvé le 12 juillet 1888.
FRANCIS T. NICHOLLS,
Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.
Pour copie conforme à l'original.
JOS. GERBLIN,
Assistant Secrétaire d'Etat.

Nécrologie.

Vous le savez déjà, un drame réel, un drame lamentable, se passait il y a deux jours au Parc de la Ville. On y relevait un cadavre, non identifié tout d'abord; mais le pistolet qui était là, et un flacon, contenant une fleur desséchée, portant la date du 13 août 1887 sur l'un de ses pétales, et qu'une main crispée tenait encore, disaient trop une désolante histoire.

Puis, les informations prises, l'identité s'achevait; on reconnaissait dans le malheureux couché là, glacé, au pied d'un chêne, M. Norbert A. Llambias, âgé de dix-huit ans, membre d'une de nos familles les plus considérées, les plus sympathiques.

Ce dénouement de la mort est toujours bien douloureux à contempler; mais quand elle frappe ainsi une créature à peine entrée dans la vie, loin, bien loin, selon toutes probabilités humaines, de se trouver face à face avec l'inexorable, le fatal, l'inévitable, nous ne savons quel navrement s'empare de l'âme et l'endeuille plus profondément encore.

Cette fleur, avec sa courte et mélancolique légende, ne vous l'a que trop révélé: le corps inanimé du jeune homme, du presqu'enfant, qui gisait là, était tout ce qui restait d'un malade d'amour, qui s'était laissé tuer par ce mal, dont tant d'autres aiment à vivre.

Dix-huit ans! l'âge de toutes les griseries du rêve; l'âge où tant de lendemains devraient nous laisser croire à tant de bonheurs!.... Celui-là n'a pas su, n'a pas pu s'ouvrir à cette foi; déjà dégoûté, las de la vie, il est allé spontanément, violemment, à la tombe, comme s'il en avait la nostalgie. La pensée se consterne en présence d'un tel spectacle; et l'on ne s'explique que trop le désespoir de cette mère, de cet aïeul, de ces sœurs, auxquels on ramenait tout à l'heure celui qu'ils avaient vu partir le sourire aux lèvres, plein de force et de jeunesse.

Pareil désespoir ne se décrit point. Celui-ci emprunte encore plus d'intensité à ce souvenir que le suicidé était une de ces natures vraiment faites pour aviver les affections autour d'elles, pour resserrer le lien de la famille.

Nous l'avons écrit, le jeune Norbert A. Llambias n'avait que dix-huit ans, et pourtant déjà il avait prodigué les preuves qu'il devait compter parmi les membres honorables, utiles de la société. L'intelligence, le cœur étaient largement développés en lui, et ils semblaient se féconder dans l'amour du travail.

De ce travail il avait l'énergie précoce, mais hélas! celle-ci s'est égarée, en une minute de désespérance; il n'a pas su attendre; il ne lui est plus resté que la sombre énergie de la mort; sans avoir le temps de penser—et cette pensée pouvait être le salut—que la balle qui allait le tuer, ne le frapperait pas seul.

Il a voulu mourir loin du *home*, loin de tous les siens, dont un mot, une caresse l'auraient peut être sauvé de lui-même; il a voulu mourir sans secours, sans adieu, dans ce Parc abandonné, au milieu du silence morne, son dernier regard fixé sur cette fleur desséchée et ces mots tracés par lui: 13 août 1887.

O destin! tu es bien, quand tu t'y mets, le plus sinistre des dramatistes.

West End.

L'orchestre du West End est un groupe où l'on ne remarque pas seulement des artistes dont les preuves sont faites, mais aussi des travailleurs infatigables, sous la conduite d'un chef qui les maintient dans cette voie. Ils connaissent notre public, ils savent que si celui-ci est toujours tout bienveillant, il a ses exigences, sa gourmandise aussi. Gourmand de variété, il lui faut des programmes souvent renouvelés.

Nous ne saurions donc trop louer M. Paoletti et ses instrumentistes des efforts auxquels ils se livrent sans trève, pour contenter la foule qui chaque soir leur fait à eux des succès flatteurs et à la compagnie de belles recettes.

Ce succès se continuera, car nous voici dans la période où les soirées sont délicieuses sur les bords du lac, où l'orchestre de la brise se mêle à celui du Pavillon.

Sous peu nous y aurons le début de Mlle Alice Raymond, une cornetiste engagée à grands frais et qui se propose de retrouver ici la vogue qu'elle a obtenue dans les villes d'eaux des Etats-Unis. C'est, croyons-nous, le 19 août qu'elle se fera entendre ici pour la première fois.

France et Italie.—Commerce.—Tableau du mouvement d'entrée de marchandises italiennes en France.—Pertes.—La *République Française* publie un tableau du mouvement d'entrée des principales marchandises italiennes, en France, pendant les six premiers mois de 1887-88 comparés, et le fait suivre de ces observations:

"Ainsi, perte de 434,828 hectolitres de vin, chiffrant par plus de 15 millions de francs; de plus de 3 millions de kilogrammes d'huile pour 3 millions 647,000 francs; perte de 125,070 kilogrammes de soies grèges pour plus de 4 millions et demi, et de 227,060 kilogr. de soies moulinées pour 11 millions 358,000 francs. Perte de plus de 2 millions sur les bestiaux.

"Voilà, *sur dix articles*, une perte en trois mois de plus de *quarante millions de francs* qui tombe de tout son poids, et d'un poids très lourd, sur l'agriculture et la sériciculture. Et ce n'est que le commencement, nous reprendrons ces chiffres en octobre et nous verrons ce qu'ils sont devenus. C'est là que nous attendons M. Crispi; et il faudra bien qu'il y vienne, car, les Chambres françaises et les Chambres italiennes étant séparées, rien ne peut être fait jusqu'à ce moment. Après cela, est-ce bien ce qu'a voulu M. Crispi en opérant comme il l'a fait? On le dirait, à voir comment il a mené les choses. Attendons donc.

"Les Italiens ont dépensé beaucoup de paroles en cette affaire, de paroles souvent blessantes et hautaines, presque toujours comminatoires: nous parlons des Italiens qui touchent aux régions officielles ou officieuses. Les autres, la masse, souffrent et se plaignent et il nous semble bien qu'on dédie ses souffrances à l'Allemagne.

"Quant à nous, qui ne sommes responsables de rien, sinon de n'avoir pas voulu être les dupes de M. Crispi, nous n'avons qu'une chose à faire; dire au gouvernement italien, qui parle si souvent de sa dignité, que nous avons la nôtre aussi, et au peuple italien que nous regrettons, pour lui, pour nos bonnes relations communes, une politique qui ne peut que lui être funeste, mais qui est du fait de ses seuls gouvernants et dans laquelle la France n'a aucune part de responsabilité."

Italie.

Le Sénat a terminé sa session en votant tous les projets de loi que la Chambre lui envoyait; il a chargé une commission de 9 membres d'examiner la loi sur la réforme communale et provinciale. Cette commission fera son travail pendant les vacances, et il est, dès à présent, certain que la loi sera acceptée par le Sénat, sauf quelques modifications de détail sans importance. La session, qui n'est que prorogée, sera close au mois de décembre, après le vote de cette loi et de quelques autres de moindre importance.

La nouvelle session sera ouverte, en janvier, par un discours du Trône; M. Crispi compte présenter une série de lois anticléricales dont le but sera d'enlever à l'Eglise l'influence qu'elle exerce encore sur les écoles, les œuvres pies, etc.

La date du mariage du duc d'Aoste et de la princesse Lætitia est définitivement fixée au mardi 11 septembre.

Cette date avait été choisie par les futurs époux, d'accord avec le cardinal Alimonda, mais on attendait l'agrément du Roi.

Le mariage civil aura lieu à dix heures du matin dans la grande salle du Palais-Royal. M. Farini, président du Sénat, fera fonction d'officier d'état civil, assisté de M. Crispi, président du Conseil, remplissant les fonctions de notaire royal.

A onze heures, le mariage religieux sera célébré par le cardinal Alimonda, archevêque de Turin, dans la chapelle du Palais-Royal, qui fait partie de la cathédrale de Saint-Jean.

La *Riforma* apprend que la Propagande a adressé une circulaire aux missions d'Orient, même aux missions italiennes, pour leur recommander le respect et l'obéissance envers les autorités consulaires de France, auxquelles les dites missions sont soumises.

Il résulte des documents statistiques que l'émigration italienne a augmenté de 22,605 personnes, dans le premier trimestre de cette année seulement, comparativement à la période correspondante de l'année dernière.

Le petit Guibollard demande à son père:

—Papa, qu'est-ce que c'était qu'un dragon?

—Le dragon, mon ami, est un animal fabuleux dont la morsure était très dangereuse.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Nouvelle-Orléans, 9 août 1888.—Indications pour la Louisiane: Pluies locales, température presque stationnaire, vents variables de l'est.

Température du 9 août 1888.
Thermomètre de B. & L. Claudel, Opticiens.
No 142 rue du Canal,
Entre Carondelet et Baronne.

	Fahrenheit	Centigrade
7 heures du matin	76	25
Midi	85	29
3 P. M.	82	27
6 P. M.	78	26

Ventes inscrites au bureau de l'annotateur des aliénations:

Fritz Jahncke à Frédérick Brisbois, un terrain borné par les rues Conti, Johnson, Bienville et Galvez, $450.

M. et Mme F. Lamarque au Third District Building Association, un terrain borné par les rues Dumaine, St-Philippe, Dauphine et Bourgogne, $640.

Mme C. A. Connelly veuve de Jos. Hughes, à Fréderick Behrends, un terrain borné par les rues Magazine, Constance, Amélia et Antonine, $2100.

Succession de Mme Vve Léon Darier à Ernest Darier, un terrain borné par les rues St. Philippe, Remparts, Ursulines et Bourgogne, $3500.

La même à Marie Darier veuve de John Hess, un terrain borné par les rues St-Anne, Dumaine, Bourbon et Royale, $3500.

La même à James Darier, un terrain borné par les rues Remparts, Bourgogne, Ste. Anne et Dumaine $2.700.

Alexandre F. Bessec à Mme Anatole Delamare, un terrain borné par les rues Congrès, Indépendance, Remparts et Bourgogne $1,050.

Cour Civile.—E. C. Adams, agent, contre Peter Fink, pour $287 91.

J. B. Vinet contre la succession H. M. Hyams, pour $315.

Jos Hernandez contre le Bureau des assesseurs.

Jos Notal, violation de l'ordonnance des marchés privés, $50, 10 jours de prison et les dépens.

Louise Dullon demande l'émancipation.

Les successions de John Dehenery, Ellen Kelley et Wm. J. Dehenery sont ouvertes.

Cour criminelle.—Section B—Une nouvelle audition de cause a été demandée dans les affaires de Denis Kenny.

Paul Blum, coupable de voies de fait; J. Van Hahn, de larcin.

Le greffier de la cour civile—M. E. A. Luminpis, greffier de la cour civile, a donné l'ordre à ses commis de rester au travail une heure de plus par jour c'est-à-dire de prolonger la journée jusqu'à 4 heures au lieu de 3.

Vol de malles.—On a arrêté pour vol de malles, un garçon du nom de Wilfred Neumann qui remplissait depuis un an les fonctions d'assistant de la maîtresse de Poste de Gretna. Depuis qu'il est entré dans ce bureau on a constaté la disparition d'une quantité de paquets et de lettres et une foule de plaintes ont été portées. Il y a quelque temps Neumann fut accusé du vol d'une certaine somme qui fut payée par son père. L'affaire en resta là, mais il y a un mois M. Neumann étant mort son fils resta orphelin.

Il continua ses détournements et tout récemment une plainte ayant été portée au sujet de la disparition d'une somme de $25, renfermée dans une lettre, en date du 21 juillet, et venant de Galveston à l'adresse de Mme Robt. G. Daniels, de Gretna, les soupçons se sont portés aussitôt sur Neumann qui a été arrêté et a avoué sa culpabilité devant le commissaire Wright.

Il a été toutefois envoyé devant la Cour Criminelle sous caution de $3,000 et a été enfermé faute de n'avoir pu la fournir.

Les sommes détournées s'élèvent à $300 environ et la perte retombe sur Mme Hildenbrand, la maîtresse de postes qui devra fournir cette somme.

Suicides.—Le jeune homme dont on a retrouvé le corps mercredi soir au City Park est M. Norbert Llambias, âgé de 18 ans, habitant rue Columbus près St-Claude avec sa mère veuve et quatre sœurs. Il devint amoureux il y a deux ans d'une jeune fille qui répondit à sa passion, mais lorsqu'il y a quelques jours il parla à sa famille de l'épouser, on lui objecta son jeune âge, lui disant toutefois que l'on approuvait son choix.

Il ne se contenta pas de cette réponse et devint subitement sombre. Lundi, il quitta cependant sa famille le sourire aux lèvres disant qu'il partait pour une partie de plaisir. Le lendemain, comme il n'était pas de retour, sa mère alla prendre des informations chez Bernard Klotz où il était employé et on lui répondit que le jeune homme était venu annoncer son intention de ne plus travailler. On ne sut plus rien de lui jusqu'à ce que l'on eut découvert son corps au City Park.

On pense qu'ayant conçu un violent dépit de l'opposition de ses parents il aura décidé d'en finir avec la vie. On n'a retrouvé aucun papier de nature à dévoiler le véritable motif de son suicide.

—Hier matin, entre 6 et 7 heures, un nommé Geo. Burke, qui était interné au Louisiana Retreat, s'est pendu à son ciel de lit à l'aide d'une petite cordre. Ses pieds touchaient presque le plancher. Il a succombé à la suffocation. Le défunt, qui avait été interné aux frais de la compagnie de pompiers Pelican No 4, était âgé de 29 ans. Son père est cordonnier rue Tremé, près St. Louis.

Belt R. R.—Les Représentants des compagnies de chemin de fer en consultation avec les membres du Comité des rues et débarcadères ont discuté l'itinéraire de la ligne du Belt RR. Il a été décidé que jeudi prochain à 8 heures du matin les représentants des compagnies et tous les Conseillers Municipaux qui voudraient se joindre à eux, feraient en voiture une tournée dans les sections comprises dans l'itinéraire projeté.

Vol.—Hier matin, entre 5 et 6 heures, un jeune nègre de 17 ans, employé par M. A. Mailhes, pharmacien, encoignure St-Louis et Royale, a volé dans le coffre-fort du magasin une somme de $70.

M. Mailhes avait constaté, depuis un mois environ, la disparition de divers objets, brosses, peignes, etc., et avait averti le nègre d'avoir à être plus soigneux lorsqu'il rangeait le magasin.

Hier matin, lorsque M. Malochée, élève en pharmacie, qui a coutume d'ouvrir tous les matins le magasin, arriva, il le trouva ouvert à son grand étonnement et questionna, à ce sujet, le nègre qui répondit qu'il avait ouvert pour nettoyer le magasin. M. Malochée constata que le coffre-fort avait été forcé et qu'une somme de $70 avait disparu.

Il avertit aussitôt qu'il arriva au magasin, M. Mailhes, qui l'envoya prévenir la police au poste du 3ème precinct. Des agents sont arrivés immédiatement qui ont arrêté le jeune nègre, qui a avoué sa culpabilité et dévoilé les cachettes où il avait dissimulé l'argent qui a été en partie retrouvé.

Foudroyé.—Wm. Myhan, fils de l'agent Myhan, de la station suburbaine, employé de la Louisiana Electric Light Co., encoignure Peter et Market a été foudroyé mercredi soir.

Le feu.—Hier matin, à 2 heures 45, l'alarme a été donnée à la boîte No 154 pour un incendie qui a détruit un entrepôt en bois situé derrière l'épicerie de M. J. C. Carroll, encoignure Helena et Canal. L'immeuble appartient à M. M. Denis. Stock et mobilier assurés $1500 à l'agence Marshall J. Smith.

Pique-nique.—Nos remerciments pour son invitation, à la Eagle Mutual Benevolent Association, qui a organisé pour demain un pique-nique qui aura lieu au Fort Espagnol et sera suivi d'un bal.

Paragraphes.—Le commissaire Lèche a fait hier une tournée d'inspection en compagnie du surintendant Pierce.

—L'agent Kenney accusé d'abus de confiance pour avoir réclamé à la ville des appointements en qualité d'agent du bureau de santé a été acquitté par le recorder Murphy. Le chef de police portera l'affaire devant le grand jury.

—Le trésorier a payé hier leurs appointements du mois de juillet aux employés. Il paiera aujourd'hui les ouvriers et les agents de police.

—Un nègre du nom de Geo. Williams a été arrêté hier au coin des rues Peters et Commune pour avoir blessé samedi dernier une femme pendant une fête qui avait lieu à l'Eglise située près du canal de la rue Neuvième.

—On a arrêté, mercredi soir, au No 28 de la rue Franklin, un nommé John Alimo, recherché par la justice d'Iberville pour détournement.

—Mercredi soir, un jeune nègre qui se baignait dans le fleuve, à Tunisburg, s'est noyé.

Par à peu près.

C'est curieux, j'ai tiré vingt-cinq cartouches et je n'ai pas pu tuer un simple lapin!

—Il y a loin entre le coup et les lièvres.

DEPECHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

La récente émeute à Paris.—Arrestations.

Paris, 9 août.—Les rapports officiels indiquent que le nombre de personnes arrêtées pour avoir participé à la démonstration séditieuse qui a eu lieu hier aux funérailles du général Eudes, s'élève à 23, et que huit de celles-ci sont toujours détenues en prison. L'ordre en général a régné pendant la nuit.

Il y a eu quelques désordres Place de la République et les troupes ont été obligées de prêter main forte à la police. Une rixe est survenue aussi dans le faubourg St-Antoine.

Les journaux sont d'opinion que la manifestation d'hier est moins sérieuse qu'on ne l'avait d'abord supposé.

Les journaux radicaux accusent la police de s'être laissée emporter par la colère.

Les grévistes à Amiens sont rentrés dans le calme.

Rente française.

Paris, 9 août—Le trois pour cent est coté à 83 francs 67 1/2 centimes.

Les grévistes.

Paris, 9 août—A une assemblée qui a eu lieu aujourd'hui, les grévistes ont décidé de continuer la grève. La ville est tranquille.

Le journal Le Temps.

Paris, 9 août—Le journal *Le Temps* contredit le rapport publié par la *North German Gazette* relativement à l'envoi d'un consul français à Massouah avec mission de déjouer les plans de l'Italie. La même feuille ajoute qu'un consul de France a toujours résidé dans la dite ville depuis 1868.

L'importation des viandes américaines en France—Déclaration de M. Viette.

Paris, 9 août—A un lunch donné aujourd'hui à M. Viette, ministre de l'agriculture, celui-ci a, à propos de la prohibition de l'importation des viandes américaines portée devant la Chambre des députés par M. Laland, déclaré qu'il était en faveur d'un système de réciprocité entre la France et l'Amérique; en élevant son tarif, l'Amérique a forcé la France à chercher un refuge dans la protection; c'est à l'Amérique de réduire son tarif; la France la suivra volontiers sur cette voie.

Le discours de lord Salisbury au banquet du lord maire.

Londres, 9 août—Ce matin, le *Post* commentant le discours de lord Salisbury au banquet du lord maire qui a eu lieu, hier soir, critique le langage plein de réticences du premier ministre, à propos de la Bulgarie. Le pays ne doit éprouver que de l'anxiété, en entendant toutes ces platitudes.

Le *Daily News* se plaint également du langage énigmatique de Lord Salisbury: "Le pays a le droit de savoir si son premier ministre sait lui-même quelles destinées sont réservées à la Bulgarie.

Le journal de feu l'empereur Frédéric.

Berlin, 9 août—Le journal de feu l'empereur Frédéric qu'il a laissé à sa femme comme sa propriété privée, est toujours en la possession de celle-ci. L'ex-impératrice en a donné quelques volumes de notes sur des sujets purement militaires aux archives de l'Etat.

La North German Gazette.

Berlin, 9 août.—La *North German Gazette* écrit que la France est responsable de la tension qui existe entre elle et l'Italie.

Les intérêts commerciaux français à Massouah, ajoute la même feuille, sont peu importants et n'ont pas besoin de la protection d'un consul.

En poussant les résidents grecs à protester contre la taxe imposée par l'Italie, la France tend à susciter un différend avec ce pays.

La France est de toutes les puissances celle qui attache le moins d'importance à la paix européenne, et elle essaie activement de la troubler.

Révolte.

Vienne, 9 août—Une révolte a éclaté aujourd'hui parmi les forçats, dans la prison de Halave, en Hongrie. Le directeur de cette dernière qui la conspiration était dirigée, a été brutalement blessé, ainsi que plusieurs autres personnes.

M. O'Kelly.

Dublin, 9 août—Le procès de M. O'Kelly, membre du Parlement, accusé de violation du "Crimes Act," a été ajourné.

WASHINGTON.

CONGRES.

Sénat.

Washington, 9 août — M. Palmer présente un bill pour l'achat du lac Portage et l'amélioration du Canal des compagnies, etc. Référé au comité du commerce.

M. Mitchell présente une résolution requérant le secrétaire de l'intérieur d'envoyer des renseignements sur la récente décision dans l'affaire Guilford et Miller, relativement aux titres sur les terres du North Pacific. Adopté.

Le Sénat passe à son ordre du jour et vote les bills suivants:

Paiement à A. W. Tabor de $3869 pour dépenses additionnelles nécessaires, dette contractée par lui comme maître de poste de Leadville, Colorado.

Paiement d'un bill semblable à Royal M. Hubbard, et se montant à $600 comme maître de poste à Long Island, Colorado.

Le bill du Sénat pour dégager les cautions de Geo. W. Hook, ancien receveur et payeur du Bureau des Terres des Etats-Unis, à Humboldt, Californie. Les sécurités datent de 1856.

Le Sénat, à 11 heures 45, passe à la considération du traité des pêcheries, en séance publique. M. Edmunds continue le discours commencé hier, contre la ratification.

Washington, 9 août.—Le sénateur Sherman a envoyé une note circulaire aux sénateurs républicains. Il demande à chacun d'eux s'il y a quelque mesure pendante devant le Sénat, dans laquelle il soit personnellement intéressé et sur laquelle il désire que le Sénat prenne une décision, durant la session actuelle.

Les républicains sont requis de répondre au comité qui dirige l'ordre des discussions. On croit que l'intention du comité et de débarrasser l'ordre du jour de toutes les affaires importantes avant d'entrer dans la discussion du tarif.

Chambre.

Washington, 9 août—La discussion des réclamations françaises est reprise. M. Buckalen, de la Pennsylvanie, fait un long discours pour combattre le paiement. M. Hooker, du Mississipi, parle en faveur.

M. Turner, de la Georgie, attaque l'attitude prise par la cour des réclamations, dans cette affaire.

M. Jackson, Pennsylvanie, déclare qu'il est du devoir du gouvernement de payer promptement les réclamations. Le gouvernement a commis une négligence coupable en ne payant pas plus tôt.

La Chambre reprend le cours de la séance.

M. Dibble, Caroline du Sud, présente un rapport du comité de conférence, sur le bill, ayant pour but l'érection d'un édifice public à Sioux City.—Adopté. Le bill fixe la dépense à $150,000.

La Chambre s'ajourne.

L'épidémie en Floride.

Washington, D. C., 9 août—Le chirurgien général Hamilton a reçu le télégramme suivant, du Dr Curtis, établi à Jacksonville, Floride:

"Il y a un foyer d'infection circonscrit dans un bloc de maisons de cette ville. On a découvert deux autres cas, provenant de ce même centre. Le Bureau de santé du comté travaille très activement à isoler la maladie de ce côté. On expédie quelques cas douteux aux "Sand Hills." Le Bureau se mettra en rapport avec vous, ce soir, je pense."

Autre télégramme reçu de M. Murray, à Manatee, annonçant quatre nouveaux cas. Ce qui élève le chiffre total à treize, dont un mortel.

A Palmetto, de l'autre côté de la rivière, on signale un autre cas, au moins douteux.

Enfin, il y a un autre télégramme du collecteur McDonald; le voici:

"J'ai entendu dire que des réfugiés se sont établis à St-Marks ou dans les environs. Donnez-moi, par télégraphe, l'autorisation de louer un bateau. J'ai envoyé un inspecteur pour examiner l'affaire."

Le Dr Hamilton a envoyé l'autorisation demandée au Bureau de Jacksonville.

Tout sera fait pour isoler les quelques cas qui existent et pour empêcher l'épidémie de se répandre.

Le gouverneur du Missouri refuse un sursis à Maxwell.

Washington, 9 août—Le secrétaire d'Etat a reçu, aujourd'hui, du gouverneur du missouri, un télégramme relativement à l'affaire du meurtrier anglais, Maxwell, condamné à être pendu demain.

Le gouverneur dit que, quant à lui, il ne voit dans la lettre du ministre anglais lui transmettant la requête de son gouvernement, rien qui puisse justifier un répit, un délai ou bien dans l'exécution de la sentence, attendu que l'on ne parle d'aucun fait nouveau qui pourrait surgir, par suite de l'enquête que l'on prétend avoir instituée en Angleterre. Une copie de ce télégramme a été envoyée immédiatement au ministre anglais.

Le train portant les restes du Gén. Sheridan en route pour Washington.—Le passage à New Jersey.

Jersey City, New Jersey, 9 août—Le conducteur R. S. Mason a pris charge du train qui porte les restes du général Sheridan, à partir de Hartford. A cette ville, le maire Bolsh a visité lui-même le train et, bien qu'il fût près de 1 heure du matin, il y avait foule à la gare. Après Hartford, on ne vit plus de rassemblements aux stations.

A 5 heures 10 minutes, le train entra sur le pont de Harlem. A la gare, il fut divisé en deux; les cars furent placés sur le steamer Maryland qui devait les conduire à Jersey City. Le Maryland s'achemina silencieusement vers la ville, sans attirer l'attention ni au chantier de marine ni à Governors Island.

Du pont du Maryland, on pouvait distinguer les drapeaux flottant à mi-mât, dans toute la ville. Le bateau entra dans les docks de Jersey City, à 7 heures 35 du matin. Le char funéraire était prêt. Mme Sheridan ne paraissait pas fatiguée; elle avait passé une bonne nuit. Elle avait de la peine à maîtriser son émotion, parfois, mais elle supporte courageusement le malheur qui la frappe.

Le train funéraire ira droit, d'ici à Washington, sans s'arrêter, excepté pour s'approvisionner de bois et d'eau.

Un char funèbre spécial avait été préparé par la population de New York pour recevoir et transporter les restes du général à Washington, mais le col. Blount a refusé, attendu qu'il ne voulait pas que l'on enlevât le corps du car où il reposait. Le train arrivera à Washington à 2 heures 30. Il est parti de Jersey City à 8 heures 20.

Préparatifs pour les funérailles du général Sheridan.

Washington, D. C., 9 août—Le train spécial ayant à bord le corps du général Sheridan et son escorte est arrivé à 3:17 heures P. M., de Nonquitt, à la gare du Baltimore et Potomac.

Le général Schofield et les lieutenants Sawyer, Bliss et Fitcher, de son état-major, une garde d'honneur du District de Colombie et la compagnie B du quatrième régiment de cavalerie, commandée par le Capt. Lawton, attendaient le corps à la gare.

Quand le train est entré en gare huit sergents du troisième artillerie sous le commandement du Lieut Danes sont montés sur la plateforme et se sont formés en ligne.

Mme Sheridan est alors descendue du train appuyée sur le bras du colonel Sheridan. Son père le général Rucker et Mlle Rucker sa sœur étaient venus au-devant d'elle. Ils sont immédiatement montés en voiture et ont été conduits à leur résidence. Mme Sheridan était profondément affectée.

Les sergents ont ensuite emporté le cercueil et l'ont déposé sur un caisson du troisième artillerie qui était tendu de drapeaux et de crêpes—Les troupes ont alors escorté le corps jusqu'à l'église St-Mathieu.

Derrière la caisson venaient des voitures dans lesquelles se trouvaient le Général Schofield et son état major, le Dr. O'Reily, le Col. Blount et la garde d'honneur de la légion loyale de Washington.

Arrivé à l'église le corps a été déposé sur un catafalque.

Demain matin le bonne heure une messe de requiem sera célébrée par le Père Herrick. Ce service est pour la famille et les amis de l'illustre mort.

Parmi ceux qui sont invités à assister aux funérailles, on cite le Président Cleveland et sa femme, les membres du Cabinet et leurs familles, les juges de la Cour Suprême, les juges des cours locales, les membres du corps diplomatique, les membres du Sénat et de la Chambre des Représentants, tous les membres du clergé catholique à Washington, tous les officiers de l'armée et de la marine, 200 membres [illegible] de la République, 25 de la Légion Loyale, 50 membres de la Presse et un grand nombre d'amis intimes de la famille.

M. James G. Blaine.

New York, 10 août—Le steamer *City of New York*, de la ligne Inman sur lequel se trouve M. James G. Blaine, a été signalé ce matin à 1:15 heure au sud-est de *Fire Island*.

Nouvelles des Iles Hawaiiennes.

San Francisco, 9 août—Les nouvelles reçues de Honolulu par le steamer *Australia* annoncent que, le 24 juillet, par un vote de 25 contre 10, l'Assemblée législative des Iles Hawaiiennes a adopté un bill militaire, malgré le veto du roi. Le dit bill décrète que l'établissement naval est aboli et que l'armée est réduite à soixante cinq hommes, en dehors du corps de musique militaire.

En mémoire du Général Sheridan.

New York, 9 août—Des catholiques marquants de New York s'occupent de l'opportunité d'honorer la mémoire du Général Sheridan, en faisant célébrer un service dans la principale église de cette ville.

On ne saurait trouver, disent-ils, d'endroit plus convenable à cet effet que la superbe Cathédrale St-Patrick de la Cinquième Avenue.

En cette Cathédrale on peut admirer avec tous ses avantages, les imposantes cérémonies de l'église catholique.

On reconnaîtrait de cette façon les immortelles services que le général a rendu à son pays.

Son nom remplit une des pages les plus glorieuses de l'histoire de l'Amérique, et il était un des fils les plus dévoués de l'Eglise catholique.

Un comité sera nommé pour conférer avec l'archevêque Corrigan, afin d'obtenir de l'aide et l'autorisation qu'on célèbre une messe de requiem à la cathédrale.

Il est possible qu'à Chicago, à Detroit, à Baltimore et dans d'autres grandes villes, il y ait un service semblable le même jour.

Hugh Brooks, alias Maxwell, sera pendu demain, vendredi.

St. Louis, 9 août—Le gouverneur Morehouse refuse d'accorder un sursis dans l'affaire Maxwell.

St-Louis, Mo., 9 août.—Après qu'on eut reçu avis que le gouverneur Morehouse refusait d'intervenir, Brooks alias Maxwell a été transféré dans une autre cellule.

On veut ainsi prévenir toute tentative de suicide. Le condamné n'a pas été informé de la décision du gouverneur.

La mère et la sœur de Maxwell sont actuellement dans la prison.

Les sanglots les étouffent et l'on ne prévoit que trop une scène déchirante, au moment où elles iront faire leurs adieux au condamné.

Incendie.

Lichfield, Conn., 9 août—Ce matin, à 2 heures, un incendie s'est déclaré dans les bureaux de l'Union télégraphique de l'Ouest; il fait de rapides progrès. A ce moment, il vient d'attaquer la nouvelle maison de cour qui était presqu'achevée. Il est difficile de combattre le fléau; les moyens matériels manquent.

Vol au préjudice de la malle.

Chicago, 9 août—Une dépêche de Jefferson City, Missouri, dit que l'on vient de découvrir un vol audacieux de la malle, commis le 4 août, sur le chemin de fer Missouri Pacifique, entre cette ville et St Louis. Il a été enlevé $17,000, dont $5,000 venant du trésor d'Etat. C'est par hasard qu'on a découvert le crime.

Deux fermiers, près de Washington, Missouri, ayant aperçu un homme aux allures suspectes, s'approchèrent de lui, il s'effraya, prit la fuite et laissa tomber un gros paquet. Les fermiers s'en emparèrent et ils découvrirent qu'il venait d'être dérobé à la malle. Ils se rendirent chez le maître de poste qui a immédiatement averti les autorités postales. Un agent est parti de St Louis à la poursuite du voleur.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Eugène Feulon vs. ses créanciers—No 20,929—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Eugène Feulon soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Michel V. Déjan, notaire, à son bureau No 20 rue Carondelet, en cette ville, le MERCREDI, 22me jour d'août 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues; et que André A. Ker, avocat soit et est nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire soit notifié de ces procédures.

Nouvelle-Orléans, 18 juillet 1888.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. R. RANKIN, Député greffier.
20 juil—3t du 23 août

Pourquoi

Les Pilules d'Ayer sont-elles si renommées? C'est que, toujours dignes de confiance, comme médecine cathartique, elles ne laissent jamais de suites mauvaises. Elles sont purement végétales et entièrement exemptes de calomel ou de toute autre drogue dangereuse; et que le malade soit jeune ou vieux, elles peuvent être administrées hardiment.

Dans les Etats de l'Ouest et du Sud, où les désordres du foie sont si fréquents, les Pilules d'Ayer ont donné la preuve d'un inestimable bienfait. D. W. Baine, New-Berne, N. C., écrit: "J'ai souffert longtemps avec des maux d'estomac et du foie. J'essayai différents remèdes, mais n'en reçus aucun allègement jusqu'à ce que je commençasse à prendre des Pilules d'Ayer. Ces pilules me soulagèrent sur-le-champ. Je les pris pendant quelques mois et ma santé est complètement revenue."

Dans toute la Nouvelle Angleterre, après les maladies pulmonaires, les maladies de l'Estomac et des Intestins sont celles qui prévalent le plus.

La Dyspepsie

Et la Constipation sont presque universelles. M. Gallacher, chimiste-expert, de Roxbury, Mass., qui a longtemps souffert de la Dyspepsie, écrit:

"Un de mes amis me persuada d'essayer des Pilules d'Ayer, et après en avoir pris une boîte, sans beaucoup de profit, j'étais disposé à ne plus en faire usage; quand il m'engagea à persévérer à les prendre, et avant d'avoir fini la seconde boîte, je commençai à ressentir un soulagement. Je continuai à les prendre par intervalles, jusqu'à ce que j'eusse fait usage de onze boîtes. Qu'il suffise de dire, que je suis maintenant bien portant et reconnaissant à votre chimie, qui dépasse la mienne."

La tête et l'estomac sont toujours en sympathie; de là la cause de la plupart des maux de tête douloureux, auxquels tant de personnes, spécialement les femmes, sont sujettes. Mme. Harriet A. Marble, de Poughkeepsie, N. Y., écrit que pendant des années elle était martyre du mal de tête, et jamais n'avait rien trouvé qui lui donna plus qu'un soulagement temporaire, jusqu'à ce qu'elle commençât à prendre des Pilules d'Ayer, et que depuis lors, elle jouit d'une santé parfaite.

Ayer's Pills,

Préparées par le Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass., Etats-Unis. Vendues par tous les Pharmaciens.

CHEMINS DE FER.

Heures d'arrivée et de départ.

LOUISVILLE AND NASHVILLE.

Arrivée.	Départ.
No 3 Lim. Ex..7:55 am	No 4 Fast Mail..7:00 am
No 5 Coast.....9:05 am	No 6 Coast.....3:40 pm
No 1 Fast Mail 7:20 pm	No 2 Lim. Ex...2:0 pm
No 7 Sund Exc.9:25pm	No 8 Sund Ex. 7:25 am

ILLINOIS CENTRAL.

No 1 Passen...11:00 pm	No 2 Passen....9:15 am
No 3 Chic and	No 4 St Louis
N. O. Lim....8:20 am	and Chic Ex....5:30pm
Sunday Ex.....8:45 pm	Sunday Ex........7:30am

TEXAS AND PACIFIC.

No 52 Ex.........6:20 pm	No 51 Ex..........8:20 am
No 54 B. R.	No 53 B. R.
Local...........10 00 am	Local............4:00 pm

QUEEN AND CRESCENT ROUTE.

No 1 Limited. 9:30 am	No 2 Limited.....5:00 pm
No 5 Fast line 6:30 am	No 6 Fast line...9:00 pm

LOUISVILLE, NEW ORLEANS & TEXAS.

No 1..............9:00 am	No. 2..............5:00 pm
No 3..............6:25 pm	No. 4..............8:00 am
No 5.............10:00 am	No. 6..............3:45 pm

SOUTHERN PACIFIC COMPANY ATLANTIC SYSTEM, MORGAN LINE.

No 19 Califor....4:00 pm	No 20 Califor....10:45 am
No 17 Local......7:45 am	No 18 Local......7:20 pm

NEW ORLEANS AND GULF ROAD.

Tous les jours excepté le dimanche—9:00 a.m. 4:00 p.m.—4:50 pm	Tous les jours excepté le dimanche. Pointe à la Hache: 6:30 a m	5:00 p m
Dimanches seulement—10:10 a.m.	6:10 pm	Shell Beach....9:30 am. Dimanches seulement—6:00am	4:00pm

EAST LOUISIANA R. R.
ABITA SPRINGS, COVINGTON.
Le dimanche.
Arrivée........7:25 pm | Départ ....7:30 am
Le mercredi | 7:50 am
Tous les jours excepté le dimanche et le mercredi
Arrivée........8:30 am | Départ.........4:00 pm

NAVIGATION FLUVIALE.

Départs de bateaux à vapeur

VENDREDI, 10 AOUT 1888.

Bayou Sara—WARREN, à 5 p m
Bayou Lafourche—ASSUMPTION, à 12 m
Point Hemmas—FANCHON, à 12 m
Quarantine Station—NEPTUNE, à 11 a m
Bas du fleuve—MAUD M FISH, à 11 a m

SAMEDI, 11 AOUT 1888.

Rivière Rouge—JOHN D. SCULLY, à 5 p m
Bayou Goula—DANUBE, à 12 m
Vicksburg—T. P. LEATHERS, à 5 p m
St-Louis—CITY OF BATON ROUGE, à 5 p m
Bayou Teche—TECHE, à 5 p m
Bayou Sara—OLIVER BEIRNE, à 5 p m
Bayou Lafourche—ALICE LEBLANC, à 12 m
Port Eads—GRACE PITT, à 9 a m

Fleuve et rivières.

Memphis, 9 août—Le fleuve a baissé de 4 pouces. Temps clair et chaud. Départs: Kate Adams pour Arkansas City à 5 p m; Ohio pour Cincinnati à 8 p m.

Cairo, 9 août—Le fleuve a 13 pieds et monte. Temps clair et frais. Arrivés: John Gilbert de St Louis à 2 p m; John Gilmore de St Louis à 5 p m; Sidney Dillon de St Louis à 5 p m. Future City de St-Louis à 6 p m. Départs: John Gilbert pour la rivière Tennessee à 3 p m; Sidney Dillon pour St-Louis à 7 p m.

Louisville, 9 août—La rivière baisse—3 pieds 10 pouces dans le canal; 1 pied 5 pouces aux chutes. Temps clair et agréable.

Cincinnati, 9 août—La rivière a 6 pieds 5 pouces et monte. Temps clair et agréable. Départ, Buckeye State pour Memphis.

Evansville, 9 août—La rivière a 4 pieds et baisse. Temps clair et frais.

Wheeling, 9 août—La rivière a 3 pieds 9 pouces et baisse. Temps chaud.

Les Passes.

Port Eads, 9 août, 7 p. m.—Vent du sud. Arrivés: à 5 a m, steamship Pardo, capitaine Leslie, de Galveston; hier soir, steamship anglais Historian, capitaine Buddle, de Liverpool, via les Indes Occidentales, etc.

Départs: steamships Excelsior pour New York, Australian pour Liverpool.

Marchés.

Paris, 9 août—Les rentes 3 pour cent 83 fr. 67 1/2 centimes.

Havane, 9 août—Or espagnol 2 39 1/4 à 2 39 1/2. Sucre ferme. Change ferme.

Liverpool, 9 août—Coton—ferme et en bonne demande.

Middling Uplands 5 11/16, Middling Orleans 5 1/16.

Ventes 5,000 balles, dont 2000 pour l'exportation et la spéculation et 3,700 balles coton américain.

New York, 9 août—Coton calme. Middling Uplands 11 1/8. Orleans 11 1/4. Ventes 194 balles.

Futurs fermes à la clôture.

Livraison en août 11.27, septembre 9.73, octobre 9.60, novembre 9.53, décembre 9.52, janvier 9.58, février 9.67, mars 9.65, avril 9.82, mai 9.90.

BULLETIN MARITIME.

JEUDI, 9 AOUT 1888.

EXPEDIÉS EN DOUANE.

Steamship Hutchinson, McBaker, Key West, via Punta Gorda, Fla.
Steamship Gussie, Staples, Bluefields.

ARRIVÉS.

Steamship (ang) Pardo, Leslie, Galveston.

BATEAUX A VAPEUR.

Warren, Melançon, Bayou Sara.
Danube, Wood, Bayou Goula.
Maud M. Fish, Canton, Bas du Fleuve.
Grace Pitt, Kouns, Bas du Fleuve.
T P Leathers, Leathers, Vicksburg.
Neptune, Taylor, Bas du fleuve.
Assumption, Dodd, Donaldsonville.

EXPORTATIONS.

KEY WEST VIA PUNTA GORDA—par steamship Hutchinson—3600 sacs mais.
BLUEFIELDS—par steamship Gussie—446 colis divers 13,000 merrains 8500 pieds bois de charpente.

IMPORTATIONS.

RIO DE JANEIRO—par steamship Tycho Brahe—8900 sacs café Westfeldt Bros—7078 sacs café à ordre—4008 sacs café J L Phipps & co—750 sacs café Baring Bros—total 20,733 sacs café.

Arrivages de produits.

BAYOU SARA—par steamer Warren—340 sacs riz brut.
BAYOU GOULA—par steamer Danube—191 barils sucre 87 barils mélasse 299 sacs riz brut et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Maud M Fish—Fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Grace Pitt—100 barils mélasse et fret assorti.
VICKSBURG—par steamer T P Leathers—15 balles coton (nouveau) 2621 sacs graine coton 9239 douves 175 barils mélasse et fret assorti.
BAS DU FLEUVE—par steamer Neptune—184 sacs riz brut et fret assorti.
DONALDSONVILLE—par steamer Assumption—divers à ordre.

Par les chemins de fer.

LOUISVILLE AND NASHVILLE R R—180 boucts tabac et fret assorti.
LOUISVILLE N. O. & TEXAS RAILROAD—75 sacs riz brut 6 wagons boucts tabac et fret assorti.
ILLINOIS CENTRAL RAILROAD—Fret assorti.
TEXAS AND PACIFIC RAILWAY—Fret assorti.
SOUTHERN PACIFIC R R COMPANY—10 balles coton 122 barils riz 406 barils vin et fret assorti.
N. ORLEANS AND NORTHEASTERN RR—6 balles coton et fret assorti.

Liste des navires partis pour la Nouvelle-Orléans.

NEW-YORK.
Steamship El Monte, Hawthorne...parti 4 août
Steamship Hudson, Freeman.........parti 4 août
Barque Anita Berwind, Bishop...expédiée 3 août
Steamship El Paso, Percy.............parti 8 août

LIVERPOOL.
Steamship Historian, Buddle....parti 1er juillet
Steamship Venezuelan, Gillies.....parti 7 juillet
Steamship Architect, Bond.........parti 14 juil
Steamship Andean, Foss..............parti 21 juillet
Steamship Explorer, Brown..........parti 27 juillet

LONDRES.
Steamship Eri King, Priske..........parti 28 juil

SWANSEA.
Steamship Eri King, Priske......parti 1er août

ANVERS.
Steamship Dupuy de Lome, Dechaille par. 1 août

HAVANE.
Barque Emilie, Gefken..................partie 6 août
Barque America, Taxonera.......expédiée 28 juil
Brick Maria, Carrao.................expédié 28 juil

CADIX.
Barque San Micheli, Ambrosano ..partie 1er mai

RIO DE JANEIRO.
Steamship Tyco Brahe, Gregory parti 11 juillet
Steamship Herschel ——..........en charg. 4 août
Barque Triunpho ——..................partie 8 juil
Navire Fawn, Hopkins..................parti 5 juil

LISTE DES NAVIRES DANS LE PORT.

STEAMERS.

Noms	Destination	Mouillage
Australian	Liverpool	1er dist. 20
Aransas	....	Alger
Chalmette	New York	Alger
Caribbean	Liverpool	1er dist. 27
Floridian	Liverpool	1er dist. 20
Gussie	Bluefields	Alger
Hutchinson	Havane	Alger
Inventor	Liverpool	Alger
Louisiana	New York	2e dist. 8
Madrid	Savanilla et Coon	1er dist. 38
Ocean King	Brême et Londres	rue Je
Professor Morse	Puerto Cortez	1er dist. 15
Whitney	Vera Cruz	Alger
Wanderer	Belize	1er dist. 15

NAVIRES.

Stepilan	Brême	4e dist. 43

BARQUES.

H L Routh	Brême	4e dist. 40

GOELETTES.

Cefain	Ruatan	1er dist. 15
R B Locke	....	2e dist. 17
Robt Ruff	....	6e dist

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE.—M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. P. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile, de reproduire son rapport:

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants:

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide crénique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium: 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide crénique, mais cette composition parait assez instable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents:

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive;
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible;
3. L'acide crénique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Carnegie Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat:

"27 août 1884.

"Par suite du mauvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés, nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous l'avons trouvé capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albrecht, ci-devant chimiste à la Monnaie de la Nlle Orléans.

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 22.
15 Poste de la Cie de Pompe No 22.
16 Poste H. and L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste No 6.
47 Calliope et Front.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 13, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julie et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julie et Commerce.
71 Pied de la rue Julie, Dépôt du L & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 18, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3 Esplanade.
242 Ste Anne et Miro.
243 Manufacture de Sucre, Français
245 Pont du Bayou et Esplanade.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Compagnie de Pompe No 9, Esplanade.
312 Station de police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St-Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24 rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.
616 Barracks et Dauphine.

L'ABEILLE
— DE LA —
Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,
— AVEC UNE —
EDITION HEBDOMADAIRE
PARAISSANT
— LE —
SAMEDI MATIN
— 25 —

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire, réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS,
No 73 RUE DE CHARTRES,
Entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Un mois	25

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger.

Un Bulletin maritime,

Une liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial,

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer.

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

BUREAUX ET ATELIERS,
73 RUE DE CHARTRES